

DECISION 19/2024
Fixation des tarifs

Le maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment son article L.2125-1,

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mai 2021, portant délégation de pouvoir du conseil municipal au maire, notamment pour fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

Considérant l'avis favorable de la commission municipale « Finances » du 5 juin 2024,

Considérant la nécessité de réévaluer certains tarifs compter du 02/09/2024,

DÉCIDE

Article 1 :

Décide de fixer les tarifs municipaux tels qu'indiqué dans le tableau ci-annexé. Ces tarifs s'appliqueront à toutes les occupations et prestations réalisées à compter du 2 septembre 2024.

Article 2 :

Charge le directeur général des services de l'application de la présente décision.

Article 3 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes :

- Date de sa réception en sous-préfecture ;
- Date de sa publication et/ou notification.

Dans ces mêmes conditions, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Ce recours suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir compter de la réponse de l'administration. Le silence de cette dernière pendant deux mois vaut décision implicite de rejet.

Article 4 :

Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Article 5 :

Cette décision sera transmise en Préfecture et affichée numériquement en Mairie.

Fait à Chevreuse, le 11 juin 2024

Le Maire,



Anne HÉRY - LE PALLEC

ANNEXE DECISION 19/2024

Activités périscolaires - Centre de loisirs - Restauration

Les réductions mentionnées au règlement intérieur de chaque service (réduction à partir du 2^e enfant, quotient familial) sont applicables uniquement aux usagers Chevrotins. Pour tous les services, application d'une majoration de 10% si la facture n'est pas réglée à l'échéance.

Designation	Nature de la prestation	Tarifs applicables A compter du 07/09/2024	Modalités d'application
Restauration scolaire Tarif incluant le repas et la surveillance	Tarif unitaire Chevrouse Repas régulier Repas exceptionnel Panier repas (Protocole d'Accueil Individualisé) Absence de réservation Tarif unitaire extérieurs Repas régulier Repas exceptionnel Panier repas (PAI) Absence de réservation (Chevrouse et extérieurs) Tarif unitaire Chevrouse Fréquentation régulière Fréquentation exceptionnelle Absence de réservation Tarif unitaire extérieurs Fréquentation régulière Fréquentation exceptionnelle	5,75 € 7,00 € 3,00 € 14,00 € 9,00 € 10,30 € 3,90 € 21,00 € 3,40 € 5,85 € 12,00 € 9,00 € 11,20 € 23,00 €	Repas fourni par les parents dans le cadre d'un PAI Repas fourni par les parents dans le cadre d'un PAI En cas de dépassement d'horaire à 18h, le tarif "Accueil 18h00-19h00" sera facturé, au tarif "absence de réservation".
Accueil 16h30 - 18h00 Etdes surveillées ou accueil périscolaire	Tarif unitaire Chevrouse Fréquentation régulière Fréquentation exceptionnelle Absence de réservation Tarif unitaire extérieurs Fréquentation régulière Fréquentation exceptionnelle Absence de réservation	2,65 € 4,75 € 10,00 € 6,00 € 7,80 € 16,00 € 11,50 €	Majoration forfaitaire appliquée au tarif de fréquentation
Accueil du matin 7h30 - 8h30 Accueil du soir 18h00 - 19h00	Tarif unitaire Chevrouse Fréquentation régulière Fréquentation exceptionnelle Absence de réservation Tarif unitaire extérieurs Fréquentation régulière Fréquentation exceptionnelle Absence de réservation Dépassement d'horaire applicable à tous après 19h	7,65 € 9,00 € 15,20 € 9,80 € 24,20 € 7,20 € 97,00 € 30,00 € 21,00 € 51,00 € 16,00 €	Pas de réduction de 15%
Aide aux Devoirs	Tarif unitaire Chevrouse Tarif unitaire extérieurs Mercredi 1/2 journée matin avec repas Mercredi 1/2 journée après-midi sans repas Journée Veillée Forfait 1 semaine Tarif unitaire extérieurs Mercredi 1/2 journée matin avec repas Mercredi 1/2 journée après-midi sans repas Journée Veillée Forfait 1 semaine	38,00 € 11,50 € gratuité 16,00 € 23,00 €	Majoration forfaitaire appliquée au tarif de fréquentation
Accueil de loisirs à destination des 3-11 ans	Inscription hors délais par bulletin de réservation et par enfant Dépassement d'horaire applicable à tous après 19h Sorties Accueil libres et ateliers Chevrotins Non-Chevrotins	8,60 € 8,60 €	Dans le cadre de leur mission, les employés municipaux relevant des métiers suivants se voient appliqués la gratuité : - Personnel affecté au service restauration scolaire sans application de la notion d'avantage en nature - Animateurs contre de loisirs tous les jours scolaires et périscolaires sans avantage en nature - Agents Spécialisés Ecole Maternelle en période scolaire sans avantage en nature
NEXUS à destination des 11-17 ans	Tarif unitaire Emplouvés de la commune Fonctionnaires Education Nationale	Gratuité	
Restauration adulte			
Bibliothèque			

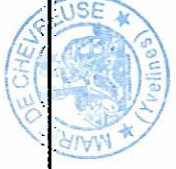
Accusé de réception en préfecture
078-21780164-20240613-19-24-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024



Occupation du domaine public

Occupation du domaine public		Toute occupation du domaine public, même à titre gratuit, est soumise à autorisation de la commune. La demande doit être renouvelée tous les ans.	
Designation	Nature de la prestation	Tarifs appliqués A compter du 01/01/2025.	Modalités d'application
Commerces	Autorisation d'Occupation Temporaire en lien avec une activité commerciale Commerce ambulant/occupation ponctuelle * Terrasses couvertes/amovibles ** Terrasses formées/mamovibles ** Eblabao, rotissoire, déballeo devant commerce** AOT sans activité commerciale Tout commerce**	30€/jour 60€/m ² /an 80€/m ² /an 30€/m ² /an gratuité 1€/m ² /jour 2€/m ² /jour 10€/jours 1€/m ² /jour 40€/jour gratuité	(Terrasse de vente, étalage, présentoir...) * articulé sur le secteur piéton ** sans prorata (décoration, mise en valeur commerce) ** sous réserve d'autorisation, sans gêne à la circulation
Voie	Echafaudage Les 30 premiers jours A partir du 31 ^e jour Bannes à gravats Bulle de vente - Bâtements modulaires Sans impact sur la circulation Avec impact sur la circulation Etudiants sans impact sur la circulation publique	gratuité 1€/m ² /jour 2€/m ² /jour 10€/jours 1€/m ² /jour 40€/jour gratuité	Sans intervention de la Police Municipale Dont éventuellement intervention PMI sous réserve de la production d'un justificatif de l'établissement scolaire
Tournage de film			
Occupation des bâtiments publics			
Touto mise à disposition d'un équipement public est soumise à autorisation. Elle fera l'objet d'une convention de mise à disposition des équipements publics par les associations chevroines dans le cadre de leur activité fera l'objet d'une demande annuelle et d'une convention. En cas de mise à disposition à titre gratuit, les associations devront valoriser cette mise à disposition dans leur comptabilité.			
Designation	Nature de la prestation	Tarifs appliqués A compter du 01/09/2024	Modalités d'application
Séchoir à Peaux	Tarif forfaitaire par réunion Vendredi, samedi, dimanche Du lundi au dimanche Par jour supplémentaire Dépôt de garantie forfaitaire Dépôt de garantie ménage Artistes Chevroins / Programmation municipale	150,00 € 300,00 € 50,00 € 500,00 € 50,00 € gratuit	local loué uniquement aux artistes ou aux associations artistiques Frais de réception et cartons d'invitation (vernissage) à charge de l'exposant l'exposant doit obligatoirement fournir une attestation d'assurance
Maison des associations	Tarif forfaitaire par réunion Salle d'atelier, grande salle divisée Grande salle Association à but non lucratif siège social à Chevreuse Association Syndicale Libre géant une résidence de Chevreuse Dépôt de garantie ménage Dépôt de garantie matériel vidéo	60,00 € 100,00 € Gratuit Gratuit 100,00 € 500,00 €	
Gymnase Fernand Léger	Tarif forfaitaire salle polyvalente Association à but non lucratif concourant à l'animation de la vie locale Autre association à but non lucratif une location par an Dépôt de garantie ménage	Gratuit Gratuit 100,00 €	Uniquement pour les associations dont le siège social est situé à Chevreuse et les écoles de Chevreuse
Valorisation comptable des m² mis à disposition gratuite des associations	salle utilisation ponctuelle (Méd, gymnase,...) salle utilisation exclusive (Fab Lab, Croix Rouge...) locaux sortis utilisation exclusive (vostaires, club house...) terrains extérieurs aménagés (tennis, synthétique, grands terrains, ivonnaise) Mise à disposition personnel municipal valorisation bénévolat	75€/heure 100€/m ² /an 50€/m ² /an 1€/m ² /an 30€/heure 12€/heure	
Clés électroniques	Dépôt de garantie clé pour location de salle Clé perdue ou non restituée	50,00 € 50,00 €	Les clés peuvent être confiées aux Maîtres Actifs, Fonctionnaires territoriaux, Enseignants et Responsables associatifs
Tables et chaises	Uniquement aux associations chevroines/écobis Facturation en cas de casse Table Chaise	Gratuit 100,00 € 30,00 €	Demande à adresser au Maire Matériel à retirer et retourner au Centre Technique Municipal Sous réserve de disponibilité
Encarts publicitaires dans le journal local d'information	Médiéval - Pages Intérieures 1 page 1 bandeau 1 module Médiéval - 4^e de couverture 1 page 1/2 page	700,00 € 300,00 € 170,00 € 800,00 € 450,00 €	
Elimination des ordures ménagères (encombrants - déchets sauvages) sur le domaine public	Par dépôt Prise en charge forfaitaire + Cout horaire salarié (sans prorata) + ms entretiens	500,00 € 50,00 € 100€/ms	nonobstant les poursuites pénales

Accusé de réception
078-217801604-20240613-19-24-DE
Date de transmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024



Cimetière

Designation	Nature de la prestation	Tarifs appliqués A compter du 01/01/2025	Modalités d'application
Concessions funéraires	Concession en pleine terre		
	15 ans	920,00 €	la distinction entre pleine terre & caveau devra être tranchée lors de la première demande
	30 ans	1 640,00 €	
	Renouvellement 15 ans	410,00 €	
Cavurne	Concession caveau		
	15 ans	1 530,00 €	
	30 ans	2 790,00 €	
	Renouvellement 15 ans	715,00 €	
Colombarium	15 ans	510,00 €	
	30 ans	1 125,00 €	
	Renouvellement	300,00 €	
Caveau provisoire	15 ans	510,00 €	
	30 ans	1 125,00 €	
	Renouvellement	300,00 €	
	15 premiers jours par jour supplémentaire	50,00 € 500 €	Durée maximale 6 mois

ANNEXE DECISION 19/2024

Crèches collective & familiale : application du barème de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour les établissements d'accueil de la petite enfance

Accusé de réception en préfecture
078-217801604-20240613-19-24-DE
Date de télétransmission : 13/06/2024
Date de réception préfecture : 13/06/2024

